

2022-1339  
2022-04-12

ADAMA MCPA 2-EH ESTER TECHNIQUE

**Liquide**

**Herbicide**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle 61.1%



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION : 34480 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group  
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053  
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 50-25 000 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3B 0X1  
1 855-264-6262

**MODE D'EMPLOI :**

Pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**LIMITATION :**

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

**MISES EN GARDE :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTHORIZÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si ingéré. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices et des gants lors de la manipulation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit.

**ENTREPOSAGE :**

Garder le produit dans le contenant original pendant l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des engrais et d'autres pesticides. Garder éloigné du feu et de toute flamme, ainsi que des autres sources de chaleur.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION :**

Pour les déversements, porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets, ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ni les étangs. En cas d'incendie, utiliser de l'eau, une brume, une mousse, du CO<sub>2</sub> ou un extincteur à poudre chimique. Des fumées nocives peuvent se dégager lors d'un incendie; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau utilisée pour combattre le feu de se diriger vers les systèmes publics d'approvisionnement en eau.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.